



**REGLEMENT N°94-04 DU 6 AVRIL 1994 PORTANT
EMISSION D'UNE PIECE DE MONNAIE METALLIQUE
DE DIX (10) DINARS ALGERIENS**

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

- Vu la Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit notamment les dispositions de son livre I, de ses articles 44 alinéa a, 47 et 107 ;
- Vu le Décret Législatif n°93-18 du 29 décembre 1993 portant Loi de Finances pour 1994 notamment son article 69 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 21 juillet 1992 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Vu les Décrets Présidentiels du 14 mai 1990 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Exécutif du 1er juillet 1991 portant désignation de membres titulaires et suppléants au Conseil de la Monnaie et du Crédit ;
- Vu le Règlement n°94-01 du 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : cinquante (50), vingt (20), dix (10), cinq (5), deux (2), un (1), Un Demi (1/2) et Un Quart (1/4) ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 6 Avril 1994 ;

Promulgue le Règlement dont la teneur suit :

Article 1er : Dans le cadre du Règlement n°94-01 du 6 Avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : Cinquante (50), Vingt (20), Dix (10), Cinq (5), Deux (2), Un (1), Un Demi (1/2) et Un Quart (1/4), la Banque d'Algérie émet une nouvelle pièce de monnaie métallique de Dix (10) dinars algériens dont la mise en circulation sera assurée à compter du 21 Novembre 1994.

Article 2 : Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

1-1 - Présentation : La pièce de dix (10) Dinars est de type Bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en acier inoxydable de couleur gris acier et d'un cœur en aluminium, serti à l'intérieur de cette couronne et de couleur blanche.

1-2 - Spécifications :

- Diamètre extérieur : $26,50 \pm 0,05$ mm.
- Diamètre du cœur : $18,45 \pm 0,05$ mm.
- Poids de la couronne : $3,66 \pm 0,07$ g.
- Poids du cœur : $1,29 \pm 0,07$ g.
- Poids total : $4,95 \pm 0,15$ g.
- Épaisseur au cordon : $2,01 \pm 0,06$ mm.

1-3- Composition :

- Cœur : Aluminium : 97%
- Magnésium : 3%
- Couronne : Acier : AISI 430

1-4- Description :

1) - Avers :

A) - A l'intérieur du cœur :

Motif principal : Chiffre 10, stylisé et inspiré d'un décor épigraphique de l'époque Méridienne.

B) - A l'intérieur de la couronne :

1) - Mentions en toutes lettres (en langue nationale):

- Sur la partie supérieure : Banque d'Algérie
- Sur la partie inférieure : Dinars

2) - Horizontalement : Une étoile de part et d'autre du chiffre 10.

2)- Revers :

A) - A l'intérieur du cœur :

Motif principal : Tête de faucon de Barbarie orientée vers la droite.

B)- Sur la couronne :

1)- Sur la partie supérieure : Le double millésime hégirien et grégorien de l'année de frappe.

2) - Prolongement du poitrail du faucon.

3) - Tranche : Lisse.

**Le Gouverneur
Abdelouahab KERAMANE**